



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

See Section 1.
Voir Section 1.

STANDARD REQUEST FOR BID

INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-140003/PQ.

Date of Solicitation – Date de la demande Le 14 décembre 2023
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à : See Section 2, Article 4.1. Voir Section 2, Article 4.1
Destination See Section 2, Annex A. Voir Section 2, Annexe A.

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Solicitation No. - N° de la demande 1000252893	Amendment No. - N° de modification Modification N° 002
Supplier SA No. - N° de l'AMA de fournisseur : E60PQ-140003/___	Le 9 janvier 2024
Solicitation closes – La demande prend fin : at – à See Section 1 Voir Section 1 on – le See Section 1 Voir Section 1	File No. - N° de dossier 1000252893

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : _____ Date : _____

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passer directement à l'étape 2)**

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? Non

Étape 2. Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Le Canada évaluera les soumissions et octroiera les contrats catégorie par catégorie. À des fins administratives, dans l'éventualité où un même soumissionnaire remporterait plus d'une catégorie, le Canada peut attribuer un seul contrat contenant les catégories obtenues par le soumissionnaire.

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Pour les besoins non concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3. Marché général ou SAEA

Achats en vertu de la SAEA :

Contenu canadien

Le fournisseur doit proposer des produits conformes désignés comme répondant à la définition de « contenu canadien » dans son AMA. Le Canada pourrait privilégier les soumissions proposant des produits avec cette désignation. *(Se reporter au Guide sur les modalités d'aménagement des postes de travail [GMAPT] pour obtenir de plus amples renseignements.)*

Modalités de l'IAS :

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le GMAPT pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3.

Exigences en matière de sécurité :

1. Conditions
 - a. Le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de l'organisation valide (SOV), comme le précise l'annexe B.
 - b. Les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou encore à l'établissement de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences définies dans l'annexe B en matière de sécurité comme il est indiqué à l'annexe B.
2. Pour plus d'informations sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
3. Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article 1 ci-dessus (cocher ce qui s'applique) :

Avant l'attribution d'un contrat. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
4. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants, à tout le moins, pour montrer qu'ils se conforment aux exigences relatives à la sécurité.
 - a. Le numéro d'autorisation SOV valide du soumissionnaire émis par la DSIC
 - b. Le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux d'exécution des travaux dont l'accès est réglementé. Il est également préférable d'inscrire leur date de naissance, leur deuxième prénom et leur numéro de cote de sécurité émise par la DSIC.

Évaluation des soumissions

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Invitation à soumissionner publiée par :	
l'Utilisateur désigné (UD) Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.
Clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission :	
Les soumissions doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	17 janvier 2024 14h HNE
À l'adresse de courriel : Pour éviter des problèmes de transmission, la taille totale du courriel, y compris toutes les pièces jointes, ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (Mo). Il incombe uniquement au soumissionnaire de s'assurer que la taille totale du courriel ne dépasse pas cette limite. Les fichiers en format ZIP ne sont pas acceptés.	soumissionbid@sac-isc.gc.ca
Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	Deux (2) jours ouvrables

SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat	
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.	
2.	Exigence en matière de sécurité (l'article coché s'applique)	
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.	
a.		L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
b.		Une cote de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
c.	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.
3.	Besoin	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.	
4.	Responsables	
4.1	Autorité contractante (utilisateur désigné)	
	Nom :	Christine Madore
	Titre :	Experte principale de l'approvisionnement
	Ministère, organisme ou société d'État :	Services aux Autochtones Canada
	N° de téléphone :	873-354-1376
	Courriel :	Christine.Madore@sac-isc.gc.ca
4.2	Chargé de projet (à remplir à l'attribution du contrat) <i>L'Autorité du projet (AP) représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i> <i>L'Autorité du projet (AP) doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i>	
	Nom :	
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	N° de téléphone :	
	Courriel :	
4.3	Représentant de l'entrepreneur	
	Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.	
5.	Modalités de paiement	
	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.	
	<input type="checkbox"/>	Paiement unique
	<input checked="" type="checkbox"/>	Paiements multiples

6.	<p>Facturation (à remplir à l'attribution du contrat)</p> <p>En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et une copie de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :</p> <p>Nom de l'organisation et personne-ressource : <i>[À remplir au moment de l'attribution du contrat]</i></p> <p>Adresse :</p>
7.	<p>Clauses du Guide des CCUA</p> <p>2003 (2023-06-08) Instructions uniformisées - biens ou services – besoins concurrentiels, fait partie intégrante de l'invitation à soumissionner.</p> <p>Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :</p> <p>Supprimer : 60 jours Insérer : 180 jours</p> <p>Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :</p> <p>Au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.</p> <p>Difficultés techniques de la transmission des soumissions</p> <p><i>Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :</i></p> <p><i>i) Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU</i></p> <p><i>ii) Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.</i></p> <p>Intégralité de la soumission</p> <p><i>Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.</i></p> <p><i>Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;</i> <i>2. Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;</i> <i>3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;</i> <i>4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;</i>

	5. <i>Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.</i>
--	---

Conditions générales supplémentaires :ID [4013](#) (2022-06-20), Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur placeID [4014](#) (2022-06-20), Suspension des travaux

ANNEXE A
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Règle de combinaison de catégories :

Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat :

La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.

- Catégorie 1**
- Catégorie 2**
- Catégorie 5**

Exception : lorsqu'on utilise la règle des catégories combinées de catégorie 1, 2, 5, les UD peuvent calculer le pourcentage de PNODAMA dans le cadre d'un AMA autorisé (tel que défini dans leur document d'appel d'offres) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.

Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :

L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion de l'autorité du projet, **avant la fabrication / la commande des produits**, Le l'autorité du projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.

Les produits Non AMA peuvent être incorporés dans l'IAS et ne doivent pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie. Les éléments de la Non AMA doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s)

a. Catégorie 1 – Système de cloisons interraccordables et autostables

Catégorie 1a – Cloisons interraccordables (se reporter à l'annexe C)

Catégorie 1b – Éléments d'appui et mobilier autostable

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal feront partie d'une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s'applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.

b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

c. Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (table 1 de plus amples détails relatifs aux produits).

d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires. Les produits Non AMA peuvent être ajoutés à n'importe quelle sous-division ou à sa propre sous-division.

L'utilisateur désigné doit indiquer comment la catégorie 6 sera sous-divisée dans le tableau de produits pour la catégorie 6.

g. Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA – Catégorie(s) : _____

2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date d'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. (Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.)

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. **Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.**

****Veuillez-vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés. ****

Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégories de produits : 1a, 1 b, 2 et 5

Tableau 1 — Tableau des produits

Section A — BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B — SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIUGdC	Description du produit	Qté	** Veuillez fournir des informations supplémentaires	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
Catégorie 1a							
1	Voir l'annexe C et les plans d'étage. **Le Canada demande de choisir les couleurs des matériaux pour la catégorie 1A.						\$
Catégorie 1b							
2	1bFFHREN24L72WNOLNY	Systèmes autostables, surfaces de travail à hauteur fixe (Voir l'annexe C)	17	Oui		\$	\$
Catégorie 2							
3	2WSSREXXL30L48BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable, position assise ou debout (Voir l'annexe C)	17	Oui		\$	\$
4	2WSSDEXXL30L60BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable, position assise ou debout (Voir l'annexe C)	4	Oui		\$	\$
5	2B4LREXXL30L48BELFR	Surfaces de travail modulaires de type comptoir à hauteur réglable, longueur de 4 surfaces de travail (Voir l'annexe C)	1	Oui		\$	\$
Catégorie 5							
6	5MOASGARMCLPMTXXXXX	Support d'écran, Un bras, Fixé par une pince (Voir l'annexe C, Catégorie 5 - Supports d'écrans – spécifications)	8	Oui		\$	\$
7	5MOADUARMCLPMTXXXXX	Support d'écran, Deux bras, Fixé par une pince (Voir l'annexe C, Catégorie 5 - Supports d'écrans – spécifications)	21	Oui			
8	5PMOWKSMTACUSBXXXXX	Module d'alimentation, Monté sur surface de travail, Alimentation C.A. et USB	29	Oui			

	(Voir l'annexe C, Catégorie 5 - Module d'alimentation - spécifications					
**Veuillez fournir des informations supplémentaires:						
Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins et / ou des images avec une documentation descriptive pour ces produits avec votre soumission.						
Le Canada demande aux soumissionnaires de permettre le choix des couleurs de matériaux pour les catégories 1a, 1b, 2 et 5.						
Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (<i>ne doit pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie</i>)						
Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.						

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
1 à 8	9, rue Montclair, 2 ^{ième} étage Gatineau, Québec J8Y 2E2	Au plus tard 2024-03-31	Heures normales de travail	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA				Total des livraisons :	\$
**L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.					

Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme ci-dessous **	Prix de lot ferme \$
1 à 8	9, rue Montclair, 2 ^{ième} étage Gatineau, Québec J8Y 2E2	Au plus tard 2024-03-31 OU après	Heures normales de travail	_____ : semaines suivant la fourniture et la livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines	\$

				pour la livraison du mobilier.	
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA.				Prix total de l'installation :	\$
** L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.					

Tableau 4 – Produit optionnel Ne s'applique pas.

Tableau 5 – Livraison optionnelle Ne s'applique pas.

Tableau 6 – Installation optionnelle Ne s'applique pas.

Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard	
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.	
	Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.	
	L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison	
	<i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i>	
	<i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i>	
2.1	Quai de chargement/lieu	
A	Lieu	9, rue Montclair, 2ième étage, Gatineau, Québec, J8Y 2E2
B	Quai de chargement	Aucun
C	Rampe de chargement (i.e. hydraulique, électrique, etc.)	Aucune
D	Porte	Dimension de la porte d'entrée : 36"
E	Monte-charge	Aucun
F	Autre (préciser)	Capacité de l'ascenseur : 1130 Kg - 15 personnes Dimension de la porte de l'ascenseur : 48" x 84" Dimension à l'intérieur de l'ascenseur : 80" x 88"
3.	Continuité des attestations	
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.	
	Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.	
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	Conformité du produit	
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).	

Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat*(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)*

1	Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
2	Total ferme des livraisons (Tableau 2)	\$
3	Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
4	Total des produits optionnels (Tableau 4) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	S.O
5	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	S.O
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	S.O
7	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA <i>(s'il y a lieu)</i>	\$
8	Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7) <i>[À supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
9	Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 7) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
10	Taxes applicables : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
11	Coût estimatif total (9 + 10) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

* Taxes applicables en sus.

Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA:
		No. Ariba:

**ANNEXE B
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée au présent contrat. Toutes les ressources seront escortées lorsqu'elles se trouveront dans les locaux du gouvernement du Canada.

**ANNEXE C
PLAN(S) D'ÉTAGE**

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES :

Pour les produits de la catégorie 1a, les soumissionnaires doivent fournir :

- a) *le ou les plans d'étage achevés ainsi que les produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé;*
- b) *une liste des produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé qui sont offerts dans le ou les plans d'étage.
La liste des produits doit, au minimum, comprendre les renseignements suivants :*
 - les numéros de pièces du fournisseur, y compris les produits non disponibles qui font partie de cette catégorie;*
 - de brèves descriptions des produits;*
 - les quantités;*
 - prix unitaires fermes.*
- c) *Les soumissionnaires doivent fournir un système de panneaux empilables qui se compose d'un panneau de base avec le(s) module(s) supplémentaire(s) requis tel que défini dans le(s) modèle(s) de cloison(s) de cette exigence.*

******Les produits de catégories autres que la catégorie 1a sont affichés sur le plan d'étage à titre informatif uniquement******

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que sa soumission comprend toutes les composantes et les catégories de la catégorie 1a, conformément aux plans d'étage, aux détails des cloisons, aux modèles des cloisons et/ou à l'aménagement des postes de travail énoncés à l'annexe C.

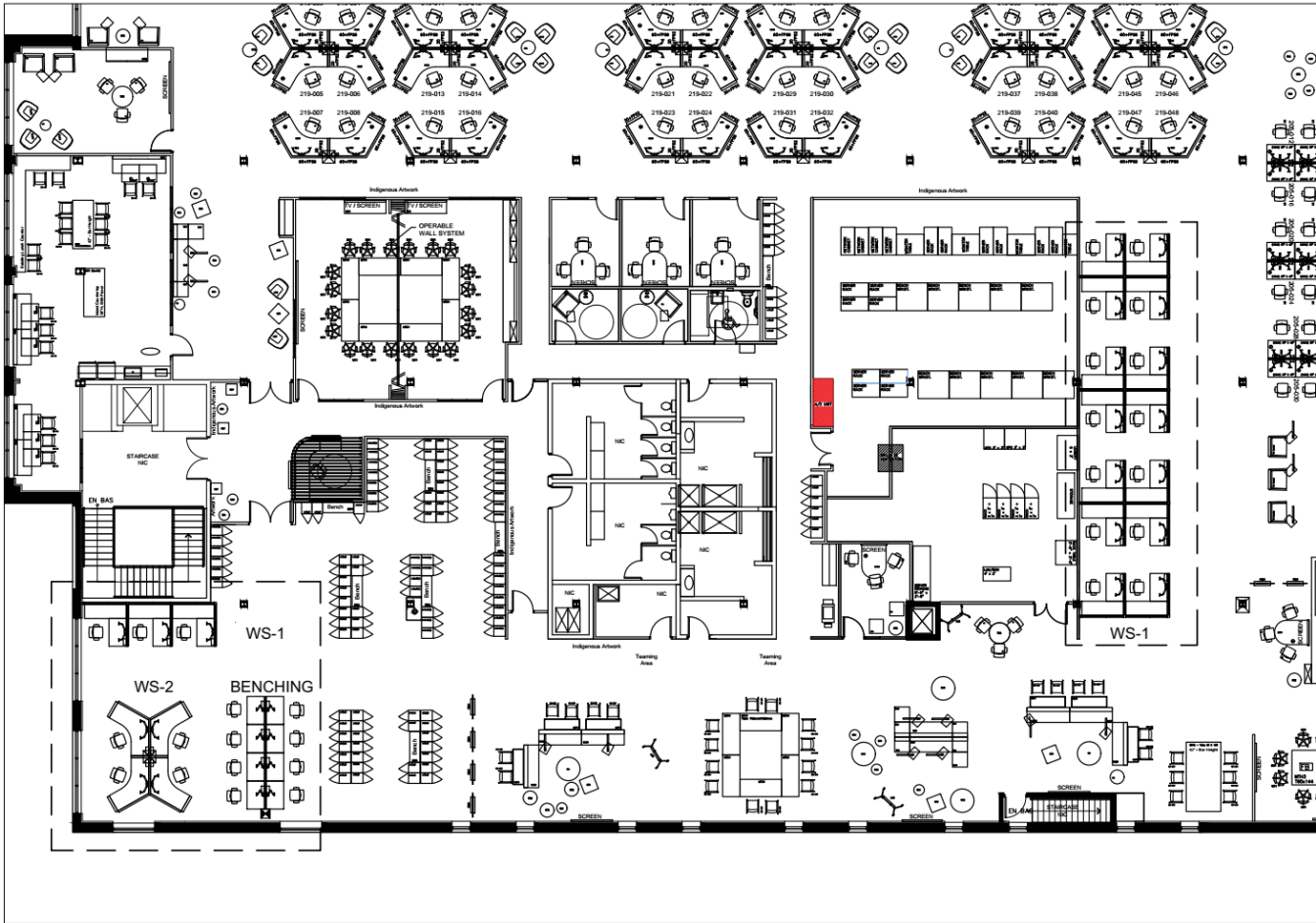
***À l'attribution du contrat : « En présentant une soumission, le soumissionnaire... » devient « l'entrepreneur ».**

Exigence de la catégorie 1a :

1) Plan(s) d'étage

*****Se reporter au plan d'étage en format PDF et/ou AutoCAD ci-joint*****

9, rue Montclair, 2^{ème} étage, Gatineau, Québec




2) Détails des cloisons

- a. la hauteur de tous les panneaux nécessaires : Veuillez-vous reporter à la matrice des panneaux ci-dessous (3a.)
- b. lorsqu'une alimentation est nécessaire, elle se trouve en dessous de la surface de travail; si un regroupement de postes de travail doit comprendre des cloisons partagées avec un côté alimenté et l'autre non, ces cloisons doivent avoir une alimentation électrique.
- c. type d'alimentation électrique : Colonnes d'alimentation tel qu'indiqué dans les spécifications d'aménagement(s) des postes de travail ci-dessous (3b).

3) Modèles de cloisons et aménagement des postes de travail

Se reporter aux modèles de cloison et à l'aménagement des postes de travail

a. Modèle de cloison



MATRICE DES PANNEAUX

LARGEUR: 42"
HAUTEUR D'INTIMITÉ ASSISE

ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN42P ELEMANT 2 LAMINATE COUPE POUR L'ALIMENTATION DANS LA BASE DU PANNEAU SOUS LA SURFACE DE TRAVAIL <input type="checkbox"/>	ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN42P ELEMANT 2 LAMINATE COUPE POUR L'ALIMENTATION DANS LA BASE DU PANNEAU SOUS LA SURFACE DE TRAVAIL <input type="checkbox"/>
CÔTÉ 1	CÔTÉ 2

LARGEUR: 48"
HAUTEUR D'INTIMITÉ ASSISE

ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN48P ELEMANT 2 LAMINÉ COUPES POUR L'ALIMENTATION DANS LA BASE DU PANNEAU SOUS LA SURFACE DE TRAVAIL <input type="checkbox"/>	ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN48P ELEMANT 2 LAMINÉ COUPES POUR L'ALIMENTATION DANS LA BASE DU PANNEAU SOUS LA SURFACE DE TRAVAIL <input type="checkbox"/>
CÔTÉ 1	CÔTÉ 2

LARGEUR: 60"
HAUTEUR D'INTIMITÉ ASSISE

ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN60P ELEMANT 2 LAMINÉ COUPES POUR L'ALIMENTATION DANS LA BASE DU PANNEAU SOUS LA SURFACE DE TRAVAIL <input type="checkbox"/>	ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN60P ELEMANT 2 LAMINÉ COUPES POUR L'ALIMENTATION DANS LA BASE DU PANNEAU SOUS LA SURFACE DE TRAVAIL <input type="checkbox"/>
CÔTÉ 1	CÔTÉ 2

LARGEUR: 30"
HAUTEUR D'INTIMITÉ ASSISE

ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN30 ELEMANT 2 LAMINÉ <input type="checkbox"/>	ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN30 ELEMANT 2 LAMINÉ <input type="checkbox"/>
CÔTÉ 1	CÔTÉ 2

LARGEUR: 24"
HAUTEUR D'INTIMITÉ ASSISE

ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN24 ELEMANT 2 LAMINÉ <input type="checkbox"/>	ELEMANT 1 – ADDITION VERRE GIVRÉ PAN24 ELEMANT 2 LAMINÉ <input type="checkbox"/>
CÔTÉ 1	CÔTÉ 2

			Location	Approval:	Date:
			MATRICE DES PANNEAUX		
1	Modification	2023-11-20	Project Name	Drawn by:	Scale:
No.	Description	Date	SPÉCIFICATIONS - MATRICE DES PANNEAUX		Page:
					1

b. Aménagement(s) des postes de travail

- Le plan d'étage a préséance sur toute divergence avec les aménagements de postes de travail.
- Lorsque deux postes de travail types ou plus ont une colonne de cloison commune, les éléments de finition intérieurs du poste de travail doivent être tels qu'ils sont décrits dans les Feuilles de données types et **AUCUNE CLOISON NE DOIT ÊTRE SUPERPOSÉE. S'il n'y a pas de poste de travail adjacent, veuillez-vous reporter à la Feuille de données pour les critères relatifs au fini.**

- Si un poste de travail type est muni d'une source d'alimentation et que l'autre poste de travail ne l'est pas — une source d'alimentation sera requise pour les deux postes. Inclure l'aménagement des postes de travail (sous la forme de feuilles de données typiques ou de dessins en 3-D) ici ou sous forme de pièce jointe distincte de cette IAS.

WS-1 STATION TYPIQUE

Services aux Autochtones
Canada

Indigenous Services
Canada

CATÉGORIE 1A
SE RÉFÉRER À LA MATRICE DE PANNEAU

CATÉGORIE 1B
SU1
SURFACE DE TRAVAIL 1829MM (72") X 610MM (24"), MONTÉE SUR PANNEAU, STRATIFIÉ HAUTE PRESSION, RECTANGULAIRE

CATÉGORIE 2
HSU1
SURFACE DE TRAVAIL 1219MM (48") X 762MM (30") RÉGLABLE EN HAUTEUR, STRATIFIÉ HAUTE PRESSION, ASSISTÉE ÉLECTRIQUEMENT

CATÉGORIE 5
MA2
BRAS DE MONITEUR, DOUBLE MONITEUR, MONTAGE À PINCE

PM1
MODULE D'ALIMENTATION DE BUREAU

STO
GESTION DES CÂBLES – À FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR DE MEUBLES

POTEAU ÉLECTRIQUE
LE PÔLE D'ALIMENTATION DES MEUBLES DES SYSTÈMES CÂBLÉS DOIT ÊTRE FOURNI PAR LE FOURNISSEUR DE MEUBLES.

NOTE:
CE N'EST PAS UN PLAFOND OUVERT.

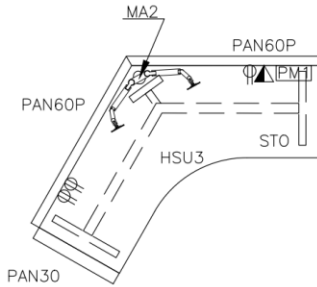
LA HAUTEUR DU POTEAU D'ALIMENTATION DES MEUBLES DES SYSTÈMES DOIT ÊTRE DE 2 438 MM (96") DU PLANCHER FINI AU HAUT DU POTEAU.

LE FOURNISSEUR DE MEUBLES N'EST PAS RESPONSABLE DE LA FIXATION DU POTEAU ÉLECTRIQUE À LA DALLE.

PLAN DE MOBILIER À TITRE INDICATIF

			Location	Approval:	Date:
			W-1 STATION TYPIQUE		
			Project Name	Drawn by:	Scale:
No.	Description	Date	SPÉCIFICATIONS - STATION TYPIQUE		Page: 1

WS-2 STATION TYPIQUE



CATÉGORIE 1A
SE RÉFÉRER À LA MATRICE DU PANNEAU

CATÉGORIE 2
HSU3
SURFACE DE TRAVAIL 1524MM (60") X 762MM (30") RÉGLABLE EN HAUTEUR, STRATIFIÉ HAUTE PRESSION, ASSISTÉE ÉLECTRIQUEMENT, BASE À 3 PIEDS

CATÉGORIE 5
MA
BRAS DE MONITEUR, DOUBLE MONITEUR, MONTAGE À BILLET

PM1
MODULE D'ALIMENTATION DE BUREAU

STO
GESTION DES CÂBLES - À FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR DE MEUBLES

POTEAU ÉLECTRIQUE
LE PÔLE D'ALIMENTATION DES MEUBLES DES SYSTÈMES CÂBLÉS DOIT ÊTRE FOURNI PAR LE FOURNISSEUR DE MEUBLES.

NOTE:
CE N'EST PAS UN PLAFOND OUVERT.

LA HAUTEUR DU POTEAU D'ALIMENTATION DES MEUBLES DES SYSTÈMES DOIT ÊTRE DE 2 438 MM (96") DU PLANCHER FINI AU HAUT DU POTEAU.

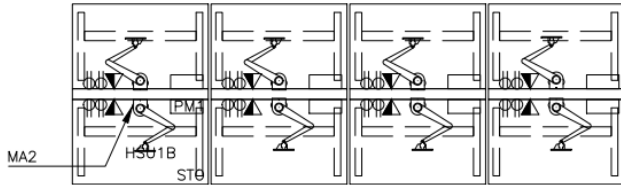
LE FOURNISSEUR DE MEUBLES N'EST PAS RESPONSABLE DE LA FIXATION DU POTEAU ÉLECTRIQUE À LA DALLE.

PLAN DE MOBILIER À TITRE INDICATIF

			Location		W-2 STATION TYPIQUE		Approval:		Date:	
			Project Name		SPÉCIFICATIONS - STATION TYPIQUE		Drawn by:		Scale:	
			Date:				Page:		1	
No.	Description	Date								

NOTE : En case de contraintes de fabrication, le Canada acceptera deux (2) panneaux de 30" de large au lieu d'un (1) panneau de 60" de large.

B-1 BENCHING TYPIQUE



CATÉGORIE 2
 HSU1B
 1219MM (48") X 762MM (30") (X4)
 BANCS MODULAIRES À HAUTEUR RÉGLABLE,
 4 SURFACES DE LONGUE, RECTANGULAIRE,
 STRATIFIÉ, ÉLECTRIQUE

CATÉGORIE 5
 MA2
 BRAS DE MONITEUR, DOUBLE MONITEUR,
 MONTAGE À PINCE

PM1
 MODULE D'ALIMENTATION DE BUREAU

STO
 GESTIONNAIRE DE FILS SOUS SURFACE

POTEAU ÉLECTRIQUE
 LE PÔLE D'ALIMENTATION DES MEUBLES DES
 SYSTÈMES CÂBLÉS DOIT ÊTRE FOURNI PAR LE
 FOURNISSEUR DE MEUBLES.

NOTE:
 CE N'EST PAS UN PLAFOND OUVERT.

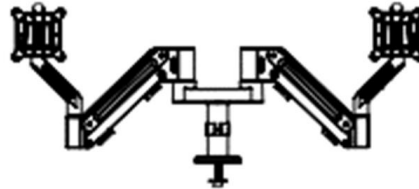
LA HAUTEUR DU POTEAU D'ALIMENTATION DES
 MEUBLES SYSTEMES DOIT ÊTRE DE 2 438 MM (96")
 DU PLANCHER FINI AU HAUT DU POTEAU.

LE FOURNISSEUR DE MEUBLES N'EST PAS
 RESPONSABLE DE LA FIXATION DU POTEAU
 ÉLECTRIQUE À LA DALLE.

PLAN DE MOBILIER À TITRE INDICATIF

			Location	B-1 BENCHING TYPIQUE		Approval:	Date:	
			Project Name	SPÉCIFICATIONS - BENCHING		Drawn by:	Scale:	Page:
No.	Description	Date						1

Catégorie 5 – Supports d'écrans – spécifications



- Dual Monitor Arm
- C-clamp mount, expandable from 10mm to 50mm
- Arm extension
- Monitor on each arm from 24" to 34"
- Tilt
- Screen swivel
- Screen rotation

- Bras pour double écran
- Support à pince en C, extensible de 10 mm à 50 mm
- Extension du bras
- Moniteur sur chaque bras de 24" à 34"
- Inclinaison
- Écran pivotant
- Rotation de l'écran



- Single Monitor Arm
- C-clamp mount, expandable from 10mm to 50mm
- Arm extension
- Monitor on each arm from 24" to 34"
- Tilt
- Screen swivel

- Screen rotation
- Bras pour écran unique
- Support à pince en C, extensible de 10 mm à 50 mm
- Extension du bras
- Moniteur sur chaque bras de 24" à 34"
- Inclinaison
- Écran pivotant
- Rotation de l'écran

Catégorie 5 - Module d'alimentation - spécifications



- 3 power / 1 USB / 1 Type C
- Mounting Option: desk edge clamp
- Cord and outlet type: USA/Canada Plug-in
- 3 alimentations / 1 USB / 1 Type C
- Option de montage : pince de bureau
- Type de cordon et de prise : Prise Américaine / Canadienne

ANNEXE D
SPÉCIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES, CERTIFICATIONS

Cette annexe présente des spécifications supplémentaires relatives aux certifications associées au produit non disponible dans le cadre d'un AMA (*s'il y a lieu*) qui fait partie du besoin.

1. Spécifications

L'utilisateur désigné doit inclure, le cas échéant, des renseignements supplémentaires en plus des spécifications génériques à l'annexe A, comme les exigences d'essai et de rendement, les finis, etc.

2. Attestation

2.1 Conformité des produits non disponibles (*Attestations requises avant l'attribution du contrat*)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA respecteront toutes les spécifications se trouvant aux annexes A et D et cette IAS, et qu'ils satisfont aux exigences d'essai et de rendement des annexes A-1 et A-2 de l'accord d'approvisionnement, selon ce qui s'applique.

Signature du fournisseur

Date

Attestation de conformité des produits non disponibles (*ne s'applique qu'après l'attribution du contrat*)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles et les critères d'essai dans cette annexe, selon le cas. Sans l'autorisation préalable écrite du responsable de l'AMA, le fournisseur ne doit pas détruire les dossiers ou documents avant l'expiration du contrat ou la date d'expiration de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en faire des copies ou tirer des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés aux annexes A et D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

PURCHASING OFFICE - BUREAU DES ACHATS

CONTRACT – CONTRAT

Utilisez la mention « Le Canada accepte votre soumission » lorsque vous avez publié un document d'invitation à soumissionner, dont les sections 1 et 2 étaient remplies, et que le soumissionnaire a présenté un document de soumission.

Canada accepts your bid to provide to Canada the goods, services or both described in the Contract in accordance with the conditions and at the prices set out in the Contract.

Le Canada accepte votre soumission de fournir au Canada les biens, services ou les deux décrits dans le contrat conformément aux conditions et aux prix prévus au contrat.

Utilisez la mention « Nous vous demandons de » lorsque votre invitation à soumissionner était verbale, que vous n'avez pas envoyé au soumissionnaire un document d'invitation à soumissionner dont la section 2 était remplie, et que vous n'avez pas passé en revue avec le soumissionnaire les modalités prévues à la section 2.

You are requested to sell to his Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the supplies and services listed herein and on any attached sheets at the price or prices set out therefor.

Nous vous demandons de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans les présentes et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés dans les présentes et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Le fournisseur ne signe qu'un contrat qui porte la mention « Nous vous demandons de ».

File No. – N° de dossier	
Date of Contract – Date du Contrat	
Contract No. - N° du contrat	Amendment No. - N° de modification
Client Reference No. (optional) - N° de référence du client (facultatif)	
Financial Code(s) – Code(s) financier(s)	
Duty - Droits <input checked="" type="checkbox"/> Includ Inclus <input type="checkbox"/> Exclud En sus	GST - TPS/ HST – TVH <input checked="" type="checkbox"/> Includ Inclus <input type="checkbox"/> Exclud En sus
FOB – FAB	
DESTINATION	
Destination See Section 2, Annex A. Voir Section 2, Annexe A.	
Invoices - Original and two copies must be completed and sent to: Factures – L'original et deux copies doivent être remplis et envoyés à : See Section 2, Article 6. Voir Section 2, Article 6.	
Address inquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : See Section 2, Article 4.1. Voir Section 2, Article 4.1.	
Area Code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone	Facsimile No. N° de télécopieur
Total estimated cost – Coût total estimatif	
For the Minister – Pour le Ministre	

The vendor hereby accepts this contract Le fournisseur accepte le présent contrat	
Name, title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre du signataire autorisé (caractère d'impression)	
Signature	Date

Return signed copy forthwith - Prière de retourner une copie dûment signée immédiatement

Modifier par la division meuble avril 2022